

De: [eavril@ba-avocats.fr](mailto:eavril@ba-avocats.fr)  
Objet: RE: CIFD  
Date: 28 août 2024 à 16:48  
À: [eavril@ba-avocats.fr](mailto:eavril@ba-avocats.fr)



Bonjour,

Le bien est situé en cœur de ville ou le réseau d'assainissement collectif passe en pied de porte. Il est donc obligatoirement raccordé. Cependant la commune n'étant plus compétente en matière d'assainissement si vous voulez une certitude, il faut contacter la régie de l'eau DLVAgglomération.

1 rue du Château BP 20 - 04180 Villeneuve

Tel : 04 92 78 41 33

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

[regieeau@dlva.fr](mailto:regieeau@dlva.fr)

Cordialement,

Mairie  
de Valensole



Responsable du service  
Urbanisme et foncier

Mob. 06 07 10 69 03  
Standard 04 92 74 80 13

---

De : Mairie Valensole <[mairie.valensole@wanadoo.fr](mailto:mairie.valensole@wanadoo.fr)>

Envoyé : mercredi 28 août 2024 13:40

À : [@valensole.fr](mailto:@valensole.fr)

Objet : TR: CIFD/

Importance : Haute

---

De : Etienne Avril <[eavril@ba-avocats.fr](mailto:eavril@ba-avocats.fr)>

Envoyé : mercredi 28 août 2024 12:25

À : [mairie.valensole@wanadoo.fr](mailto:mairie.valensole@wanadoo.fr)

Objet : CIFD/

Importance : Haute

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une saisie immobilière portant sur l'adresse 36, Grande Rue à VALENSOLE, cadastrée section I n°280, pour l'information des potentiels acquéreurs, je dois les aviser de la situation de l'immeuble au regard de l'assainissement: **est-il raccordé à l'éventuel réseau communal ou dispose-t-il d'un assainissement individuel?**

Dans l'attente de vous lire,  
Meilleures salutations

—